



À l'intention des médecins omnipraticiens
des médecins spécialistes

18 septembre 2015

Frais de déplacement – précision à inscrire pour le calcul des distances

Formulaires 1200, 1215, 1606 et 1988

Nous vous présentons dans cette infolettre les instructions de remplissage des sections *Déplacement* du formulaire 1988, *Frais de déplacement* du formulaire 1215 et la case *DIAGNOSTIC PRINCIPAL ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES* du formulaire 1200 ainsi que pour le formulaire 1606.

La nouvelle version du formulaire *Demande de paiement – Tarif horaire, honoraires forfaitaires et vacation* (1215) est disponible sur le site Web de la Régie en version dynamique depuis le 11 juin 2015 ([infolettre 054](#)). Le formulaire *Demande de remboursement des frais de déplacement* (1988) est modifié et nous vous invitons à utiliser la dernière version sur le site Web.

1. Instructions de remplissage

Un changement a été apporté aux sections *Déplacement* et *Frais de déplacement*. Afin de faciliter le remboursement de vos frais de déplacement, nous vous incitons à inscrire les **codes postaux** du point de départ et de l'établissement visité lorsque vous remplissez les formulaires 1215 et 1988, en plus des renseignements habituels.

Toujours dans le but de faciliter le remboursement de vos frais de déplacement, lorsque vous utilisez le formulaire 1200, nous vous incitons à inscrire le code postal du point de départ, dans la case *DIAGNOSTIC PRINCIPAL ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES*. Pour les médecins omnipraticiens, il peut y avoir des situations où vous devez inscrire le code postal du point d'arrivée (préambule général 2.4.2).

Lorsque vous utilisez le formulaire 1606, nous vous incitons à inscrire le code postal du point de départ sur le formulaire *Document complémentaire – Considération spéciale* (1944).

S'il vous est impossible de fournir le code postal ou si le code postal du point de départ ou d'arrivée, s'il y a lieu, est attribué à un vaste territoire, vous devez inscrire l'adresse présente dans l'outil Google Maps, dans la section *Renseignements complémentaires* (formulaires 1215 et 1988), la case *DIAGNOSTIC PRINCIPAL ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES* (formulaire 1200) ou la section *Document complémentaire* (formulaire 1944). Cette information supplémentaire permettra de calculer les distances plus précisément.

Les distances routières ou le temps de déplacement, selon la circonstance, sont établis sur la base de l'outil de mesure Google Maps déterminé par les parties négociantes.

2. Messages explicatifs

Pour la rémunération à l'acte, les messages explicatifs suivants sont modifiés ou ajoutés :

- 410 Veuillez spécifier les déplacements effectués en taxi et identifier les reçus correspondants. Les frais sont payables pour les déplacements reliés au travail uniquement. Les points de départ et d'arrivée, s'il y a lieu, doivent être inscrits avec leur code postal ou l'adresse présente dans l'outil Google Maps.
- 420 Vous devez inscrire le code postal ou une adresse du lieu de départ ou d'arrivée, s'il y a lieu, présente dans l'outil Google Maps.
- 444 Les honoraires ont été ajustés pour payer l'équivalent du coût du vol commercial. Vous devez détenir une autorisation des parties négociantes pour que les frais d'un vol nolisé soient payables.

Pour la rémunération à tarif horaire, les messages explicatifs suivants sont modifiés ou ajoutés :

- 404 Veuillez spécifier les déplacements effectués en taxi et identifier les reçus correspondants. Les frais sont payables pour les déplacements reliés au travail uniquement. Les points de départ et d'arrivée doivent être inscrits avec leur code postal ou l'adresse présente dans l'outil Google Maps.
- 479 Vous devez inscrire le code postal ou une adresse du lieu de départ ou d'arrivée présente dans l'outil Google Maps.
- 442 Les honoraires ont été ajustés pour payer l'équivalent du coût du vol commercial. Vous devez détenir une autorisation des parties négociantes pour que les frais d'un vol nolisé soient payables.

Pour la rémunération des services de laboratoire en établissement, les messages explicatifs suivants sont modifiés ou ajoutés :

- 410 Veuillez spécifier les déplacements effectués en taxi et identifier les reçus correspondants. Les frais sont payables pour les déplacements reliés au travail uniquement. Les points de départ et d'arrivée, s'il y a lieu, doivent être inscrits avec leur code postal ou l'adresse présente dans l'outil Google Maps.
- 420 Vous devez inscrire le code postal ou une adresse du lieu de départ ou d'arrivée, s'il y a lieu, présente dans l'outil Google Maps.
- 717 Les honoraires ont été ajustés pour payer l'équivalent du coût du vol commercial. Vous devez détenir une autorisation des parties négociantes pour que les frais d'un vol nolisé soient payables.

Pour la rémunération des mesures incitatives des médecins spécialistes (Brochure n° 3), les messages explicatifs suivants sont modifiés ou ajoutés :

- 579 Veuillez spécifier les déplacements effectués en taxi et identifier les reçus correspondants. Les frais sont payables pour les déplacements reliés au travail uniquement. Les points de départ et d'arrivée doivent être inscrits avec leur code postal ou l'adresse présente dans l'outil Google Maps.

- 532 Vous devez inscrire le code postal ou une adresse du lieu de départ ou d'arrivée présente dans l'outil Google Maps.
- 584 Les honoraires ont été ajustés pour payer l'équivalent du coût du vol commercial. Vous devez détenir une autorisation des parties négociantes pour que les frais d'un vol nolisé soient payables.

Pour trouver des exemples et des précisions liées au type de moyen de transport utilisé, la Régie vous invite à consulter la rubrique *Frais de déplacement* de l'onglet *Facturation* de votre profession au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels. Cette rubrique sera mise à jour au cours de l'automne afin d'intégrer le contenu de la présente infolettre.